

LISTE VERS LE MANS EN COMMUN

CYCLAMAINE

47 Rue des Acacias

Atelier n°8

72 000 LE MANS

OBJET : PLAN VELO « Vers le Mans en Commun »

Mesdames Messieurs,

Nous tenons à préciser la teneur de **notre plan vélo pour Le Mans**, en réponse au questionnaire d'interpellation que vous nous avez fait parvenir, et auquel nous avons pris le temps de répondre collectivement. Nous vous remercions de la précision de vos questions et citons les passages de votre questionnaire entre guillemets ci-après.

Nous vous adresserons prochainement l'ensemble de nos propositions, vous verrez que nos réponses s'inscrivent dans une vision globale de la ville.

Associer les citoyens aux décisions qui les concernent est la première de nos priorités (engagements démocratiques). Aussi, nous nous « *appuierons sur l'expertise des usagers pour réussir les aménagements cyclistes* », en particulier Cyclamaïne, mais aussi les automobilistes (« *pacifier la ville* ») afin de mettre en place un « *cahier des charges des aménagements cyclables et du plan de circulation, stationnement et desserte dans la ville* ».

Etant donné le retard de notre agglomération, nous voulons consacrer, en référence aux propositions d'autres listes proches de nos réflexions en région, « **40€ par habitant et par an** » à la transformation cyclable de la ville et ainsi « *porter la part modale du vélo à 9% (2024) puis à 12% (2026)* ». Les aménagements urbains donneront la plus large place aux vélos et aux transports en commun. **Nous réduirons la voiture en ville** par la mise en place de zones 30. Le stationnement gratuit aux abords de la ville et la les places de stationnement automobile réduites dans certaines artères de la ville, pour créer des cheminements cyclistes rapides et sécurisés.

En termes de sécurité, les « *protections maçonnées* » nous semblent devoir être réalisées en premier (« *giratoires, courbes à droite, intersections des doubles sens* ») et la protection des 4 axes prioritaires (« *Bollée-De Gaulle / Rte de Sablé – Montoise / Chanzy – Campus et anneau de Pontlieue* ») doivent être réalisés d'ici 2022. Les stationnements automobiles devront être systématiquement à gauche des voies cyclables. Le « *stationnement résidentiel vélo, de préférence couvert* » sera soutenu. Nous aurons une attention particulière à la sécurité des cyclistes et des piétons (« *respect des zones piétonnes et des pistes cyclables* » « *éducation aux transports doux* ») avec notamment la création d'un site d'apprentissage pour enfants et adultes, que nous situons dans une dynamisation des « *sites remarquables des bords de l'eau* » – cf. notre programme).

Précaires, jeunes, femmes et personnes âgées sont nos publics prioritaires pour le développement du vélo. Nous « *financerons le programme « savoir rouler » dans les écoles de ville* » et créerons une « *maison du vélo (autoréparation, formations pour tous...)* durant le mandat » avec vous. Nous proposerons d'autres types de vélos pour l'adapter aux publics. Nous ne voulons pas d'une « *écologie punitive* », qui pénalise d'abord les plus pauvres.

Nous éviterons, dans un premier temps, d'étendre la zone piétonne, d'augmenter les tarifs de stationnement ou d'instaurer des Zones à Faibles Emission qui ont tendance à discriminer les personnes les plus pauvres.

Vous remerciant pour votre sollicitation, nous vous prions de croire à notre plus sincère volonté de coopérer.

Cordialement.

Ludovic MAMDY, porte Parole de "Vers Le Mans en Commun"

06 79 78 58 09 - ludovicmamdy@free.fr

